

CTL du 12 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

1 / Harmonisation des horaires d'ouverture des services au public (pour avis)

Après un rappel réglementaire sur les amplitudes horaires, la Direction nous a présenté les nouveaux horaires d'ouverture au public de certains sites du département :

Service	Nouveaux horaires	Service	Nouveaux horaires
SIP/SIE Millénaire	Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h15 de 13h30 à 16h: Rdv Tél uniquement	SPF/SPFE Montpellier 1 et 2	Du Lundi au Vendredi 8h30 à 12h15 de 13h30 à 16h: Rdv Tél uniquement
SIP/SIE Mosson		SPFE Béziers 2	
SIP/SIE Ouest Hérault (Béziers)		Trésorerie Hérault Amendes	
SIP/SIE Est Hérault (Lunel)		SGC Cœur d'Hérault	Du Lundi au Vendredi 8h45 à 12h00 de 13h30 à 16h: Rdv Tél uniquement
SIP/SIE Sète		Trésorerie Hospitalière Est Hérault (Montpellier)	
			Service installé dans les locaux du CHU. Demande du service pour une ouverture 4 jours par semaine 9h-12h-13-16h (sauf le mercredi)

Nous avons demandé pour quelle raison nous ne votions que sur ces services et non sur l'**ensemble des services ouverts au public** ?

La Direction avance deux raisons : services avec moins d'accueil, postes/services allant disparaître avec le NRP donc autant attendre la création des « nouveaux »SIP/SIE/SGC.

Concernant la Trésorerie Hospitalière Est-Hérault nous avons demandé une précision sur le terme « demande du service » : **demande des agents ou du chef de poste** ? La Direction indique tenir compte des temps partiels des agents, des jours de réception des régisseurs et des horaires d'ouverture des services administratifs de l'hôpital. Le DDFIP 34 précise que ce sujet a dû être évoqué aux agents par le chef de poste.

La CGT a demandé la **tenue rapide d'un groupe de travail spécifique sur l'accueil en mode télétravail**. Ce sont toujours les mêmes agents qui sont sollicités pour effectuer les tâches qui ne sont pas télétravaillables. Ces agents sont fatigués et stressés, sans compter que cela crée de réelles tensions entre les télétravailleurs et les agents en présentiel.

La Direction nous a répondu que le télétravail a été largement pris en compte dans l'organisation de la campagne SIP (nouveau dispositif de contre-appel« convivance », kit du télétravailleur avec un téléphone portable, etc...).

Nous avons donc pris note du refus du DDFIP 34. Il finit par nous proposer un **bilan de l'accueil en fin de campagne en tenant compte du télétravail, du présentiel et des dispositifs mis en place.**

Nous lui avons signifié notre accord sur un bilan de l'accueil durant la campagne dans un 1^{er} temps puis sur les accueils de tous les CFP en tenant compte du télétravail, comme dit en amont.

Vote: Abstention : CGT Contre : Solidaires/FO Pour : CFDT-CFTC

La CGT ne peut se réjouir d'une réduction de l'amplitude horaire d'ouverture au public de ses CFP. Cet accueil de demain n'est mis en place que parce que la DGFIP n'a plus les moyens d'assurer un accueil convenable du fait des trop nombreuses suppressions d'emplois subies au cours de ces dernières années et afin de continuer tant bien que mal d'assurer ses missions et préserver la santé de ses agents.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

2 / Point 2 : Bilan accueil du public (pour information)

La Direction nous a exposé un bilan de l'accueil du public pour l'exercice 2020.

La CGT a fait remarquer que ce bilan portait sur un exercice particulier, en contexte de Covid. Il ne peut donc s'agir que d'un **bilan d'étape**.

L'Hérault se situe au deuxième rang national derrière Paris en volume de rendez-vous donnés aux usagers(55 000) ; 85 % ont été pris sur internet.

Contrairement aux craintes initiales, les Centres De Contact n'ont finalement pas donné beaucoup de rendez-vous.

6 % des sollicitations dans les MSAP/structures Frances Services concernent spécifiquement la DGFiP. Le reste consiste à de l'accompagnement individuel, en particulier pour l'utilisation des PC en libre service.

Suite au départ en retraite de l'IDIV référent MSAP au niveau de la Direction, nous avons demandé qui est son successeur pour 2021. Son nom sera connu dans les prochains jours.

Un annuaire interne à usage des MSAP/FS regroupe les différents référents au sein des SIP susceptibles d'être sollicités dans leur ressort géographique.

La CGT a demandé les conditions d'exercice des traditionnelles permanences effectués dans les MSAP/FS par les SIP lors de la campagne IR à venir.

La Direction nous a indiqué qu'il **n'y a pas une forte demande, pour le moment, des MSAP/FS**. Avec le contexte sanitaire les MSAP sont peu ouvertes, le distanciel reste privilégié. **C'est aux chefs de SIP de décider qui va assurer cette permanence**. La Direction fait leur confiance pour être pragmatiques sur les choix.

Les agents seront remboursés selon le régime indemnitaire de droit commun (FDD) avec un ordre de mission.

Dans le fonds documentaire, il est indiqué «*La mise en place d'une équipe dédiée en direction en charge de tous les aspects de la relation usagers serait de nature à faciliter le pilotage.* »

La CGT indique avoir déjà connu par le passé une situation similaire qui s'était avéré peu efficace.

Le Directeur en a convenu et nous a dit que le dispositif ne serait pas le même.

Ce point fera l'objet d'une communication en fin de semaine prochaine.

3 / Questions diverses

- Lors du CTL du 06/04/21, vous nous avez indiqué qu'une réunion aurait lieu (semaine 14) afin de définir les lieux de ré-implantation des différents services de Chaptal. Nous revenons donc vers vous pour en connaître le détail.

Le projet est presque finalisé. Une communication sera faite avant la fin avril.

- Les agents du CDIF soulignent un élément essentiel à prendre en compte pour la relocalisation de leur service : les archives du CDIF sont importantes en quantité et nécessaires au travail. Cet élément est-il pris en compte dans la réflexion concernant les nouveaux locaux ?

Situation prise en compte par la Direction.

A notre grande surprise, nous apprenons que les agents de la trésorerie d'Agde ne feront leur mutation qu'au 01/01/2022 pour intégrer le SGC Littoral (et non pas 01/09/2021 comme indiqué lors dernier CTL du 06 avril).

La CGT signale qu'elle est étonnée d'apprendre ce fait au détour d'une question diverse et déplore qu'il n'y ait pas eu un erratum en début de séance.



Attention : les informations contenues dans ce compte rendu ne sont valables que ce jour et sont susceptibles de changements sans avertissement par la Direction.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*